



Fiche de Données de Sécurité
Selon Directive 91/155/CEE

MT07040 Acide Chlorhydrique 1N

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:
Acide Chlorhydrique 1mol/l (1N)

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP80609
0387 9514 77
Dénomination:
Acide Chlorhydrique 1mol/l (1N)

Urgences:

C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Solution chlorhydrique
Acide Chlorhydrique 1 mol/l (1N) (1 -5% HCl)
CAS [7647 -01-0]
EINECS 231 -595-7

3. Identification des dangers

Préparations sans danger conformément à la Directive 67/548/CEE.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. En cas d'irritation, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. En contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion).

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Nepas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Neutraliser avec de la soude diluée.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Conservation limitée.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Température ambiante. Nepas stocker dans des récipients métalliques.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limité d'exposition:

5 ml/m³ ou 7 mg/m³ (HCl)

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Retirer les vêtements contaminés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Inodore.

pH > 1

Densité (20/4): 1,02

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

—

10.2 Matières devant être évitées:

Métaux. (Formation d'hydrogène).

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Chlorure d'hydrogène. Chlore.

10.4 Information complémentaire:

—

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

CL₅₀ inh rat: 3124 ppm (V)/1h (HCl)

11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations légères.

Par contact oculaire: Irritations légères.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

—

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC 50 (mg/l) :

Test de poissons = 25 mg/l ; Classification : Tox.

Leuciscus idus = 862 mg/l (48h) (1N) ; Classification : Très tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Moyen

12.2.3 - Observations:

Aun effet aigu important sur le milieu aquatique et terrestre en raison du pH.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: ———

12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = ———

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : ———

12.3.4 - Observations:

Ne consomme pas d'oxygène de forme biologique.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test:

—

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = ———

12.4.3 - Observations:

N'est pas bioaccumulable, quoiqu'il soit accumulé dans les aquifères et dans les sols en fonction de la salinité (Cl⁻).

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

En général, son défaut est important dans la zone de déversement et de façon aiguë. Son défaut à long terme n'est pas important si le déversement n'est pas fréquent. Le traitement est la neutralisation.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

15. Information réglementaire

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 27.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.